

## RÈGLEMENT

### Concours Photos du Pays Loire Touraine 2020-2021

### « Souvenirs d'enfance »

#### Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre des Rencontres du Pays 2020 - 2021 sur la thématique de l'Enfance, le Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine organise un concours photos sur le thème « Souvenirs d'enfance ».  
Il est ouvert jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.

#### Article 2 : Participants

Le concours photos est ouvert à tous, à l'exception des membres du jury.  
Le concours photos comporte une catégorie « adulte » et une catégorie « moins de 18 ans ».

#### Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant a le droit de déposer 1 photographie.  
Le participant garantit être l'auteur de la photographie et que l'œuvre n'est pas une reproduction (interdiction de reproduire une œuvre existante).  
Le formulaire de participation complété doit obligatoirement accompagner la photographie. Si celui-ci n'est pas fourni, la candidature ne sera pas prise en compte.  
La participation à ce concours est gratuite.

#### Article 4 : Format de la photo

La photographie doit être numérique et en format JPEG. Les clichés argentiques ne sont pas acceptés.

#### Article 5 : Envoi de la candidature

La photographie et le formulaire de participation doivent être envoyés par mail à l'adresse :  
communication@paysloiretouraine.fr. Une confirmation de réception vous sera envoyée en retour.

#### Article 6 : Droits d'auteur

En signant le formulaire de participation, le participant certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur de sa photographie et qu'il autorise l'organisateur à la reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication du Pays Loire Touraine (carte de vœux, site internet, Facebook, etc...). Le Pays Loire Touraine s'engage à mentionner les nom et prénom de l'auteur de la photographie. La transmission des données personnelles des participants à des tiers est exclue. Le Pays Loire Touraine n'utilisera pas ces données personnelles en dehors des besoins liés au présent concours.

#### Article 7 : Désignation des gagnants

Les membres du jury procéderont à l'élection des 3 meilleures photographies par catégorie sur la base des critères suivants :

- Pertinence
- Technique (netteté, cadrage, difficulté, mise au point)
- Créativité, imagination et originalité
- Esthétique

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

#### Article 8 : Lots

A l'issue du concours photos, des lots seront décernés aux lauréats. Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Les participants seront avertis de la date de remise des lots.

#### Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

#### Article 10 : Responsabilité

Le Pays Loire Touraine ne pourra être reconnu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.